DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 25 Mars 2024

Délibération n° 2024.03.23

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION: 11 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION: 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents: Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés: Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

<u>Objet de la délibération</u> : Projet d'unité de méthanisation à Charentay (69) – déposé par la SEMOP BIO ENERGIES BEAUJOLAISES – BEB

Par courrier en date du 27 février et au vu de l'arrêté préfectoral n° DDPP-SPE 2024-41 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SEMOP BIO ENERGIES BEAUJOLAISES — BEB pour l'exploitation d'une unité de méthanisation à Charentay (69) avec deux stockages déportés de digestat sur les communes de Chaleins (01) et Romans (01), la préfecture du Rhône sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Cette consultation se déroulera durant quatre semaines, du 25 mars 2024 au 22 avril 2024 inclure.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal est invité a donné son avis sur cette affaire.

Au vu du projet sus-visé, le Conseil Municipal n'émet pas de remarque.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Jacky MENICHON La secrétaire, Christiane PESCE